

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 03 mars 2021

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Excusés : Sylvain RIVIER

Absents : Sylvain RIVIER

Représentés : Anthony LOPEZ par Claude SANTORO

Quorum : 14

Président de séance : Dominique COMBE

Secrétaire de séance : Edith ESCOURROU

### Ordre du jour :

#### DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte administratif 2020 Budget principal
- Approbation du compte de gestion 2020 M14
- Etat de la dette au 31/12/2020 M14
- Affectation du résultat 2020 M14
  
- Approbation du compte administratif 2020 service de l'Eau
- Approbation du compte de gestion 2020 M49
- Etat de la dette au 31/12/2020 M49
- Affectation du résultat 2020 M49

## Délibérations du Conseil Municipal

### 1. Affectation du résultat 2020 - Homps

DE\_2021\_741

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 124 792.97**

**le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	36 757.12
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	15 592.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>88 035.85</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>124 792.97</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>124 792.97</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	

Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	100 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	24 792.97
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

## **2. Vote du compte administratif 2020 - Homps**

**DE\_2021\_742**

Selon l'article L.2121-31 du CGCT "le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire"

Selon l'article L.2121-14 du même code qui prévoit que "dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président".

Monsieur Dominique COMBE est élu Président

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal dressé par Madame Béatrice BORT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote

### **le conseil municipal**

#### **1. donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		43 563.23		36 757.12		80 320.35
Opérations exercice	104 785.07	307 035.54	728 880.24	816 916.09	833 665.31	1 123 951.63
<b>Total</b>	<b>104 785.07</b>	<b>350 598.77</b>	<b>728 880.24</b>	<b>853 673.21</b>	<b>833 665.31</b>	<b>1 204 271.98</b>
Résultat de clôture		245 813.70		124 792.97		370 606.67
Restes à réaliser	324 500.84	188 726.64			324 500.84	188 726.64
<b>Total cumulé</b>	<b>324 500.84</b>	<b>434 540.34</b>		<b>124 792.97</b>	<b>324 500.84</b>	<b>559 333.31</b>
Résultat définitif		110 039.50		124 792.97		234 832.47

**2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**

**3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**

**4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

## **3. Vote du compte de gestion 2020 - Homps**

**DE\_2021\_743**

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoit que "dans les séances ou le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président" Madame le Maire devant se retirer pendant le vote du compte administratif.

Monsieur Dominique COMBE est élu Président de la séance

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

#### **4. Vote du compte administratif 2020 du service de l'eau DE\_2021\_744**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COMBE, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du service de l'eau dressé par Madame Béatrice BORT Maire de la commune qui s'est retirée au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

#### **Le conseil municipal**

**1. donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :**

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	90 275.33			16 397.65	90 275.33	16 397.65
Opérations exercice	331 151.29	266 254.74	287 604.49	320 926.25	618 755.78	587 180.99
<b>Total</b>	<b>421 426.62</b>	<b>266 254.74</b>	<b>287 604.49</b>	<b>337 323.90</b>	<b>709 031.11</b>	<b>603 578.64</b>
Résultat de clôture	<b>155 171.88</b>			<b>49 719.41</b>	<b>105 452.47</b>	
Restes à réaliser	3 000.00	69 522.00	5 000.00	6 500.00	8 000.00	76 022.00
<b>Total cumulé</b>	<b>158 171.88</b>	<b>69 522.00</b>	<b>5 000.00</b>	<b>56 219.41</b>	<b>113 452.47</b>	<b>76 022.00</b>
Résultat définitif	88 649.88			51 219.41	37 430.47	

**2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**

**3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**

**4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

## 5. Affectation du résultat de fonctionnement 2020 service de l'eau

DE\_2021\_745

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du service de l'Eau
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 49 719.41 €**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	16 397.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	79 405.90
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>33 321.76</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020 avec reprise des restes à réaliser</b>	<b>51 219.41</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2020</b>	<b>49 719.41</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 719.41
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2020</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

## 6. Vote du compte de gestion 2020 du service de l'eau

DE\_2021\_746

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Dominique COMBE,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 du service de l'eau dressé par Madame Béatrice BORT Maire de la commune qui s'est retirée au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire du service de l'Eau ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**déclare que le compte de gestion du service de l'Eau dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part;**

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré LE 03/03/2021

Affichage le vendredi 5 mars 2021

**Béatrice BORT - Maire**